



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 juillet 2020 à 16 h 00

AUJOURD'HUI seize juillet deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Alexis BLONDEAU à Eric FAIDY

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°3.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°17).

Madame Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°17.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°17.

Monsieur Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°28 et donne pouvoir à Madame Magali GALLAIS.

Madame Estelle BRUANT arrive avant le vote de la question n°32.

Rapport N° 37
MISE A JOUR DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

L'article 80 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (art. L. 131-5 et L. 212-7 du code de l'Éducation) confie au conseil municipal la détermination des périmètres aussi appelés secteurs scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques situées sur le territoire de la commune.

Selon le périmètre adopté, chaque adresse est affectée à une école publique maternelle et une école publique élémentaire.

Ainsi, les élèves du 1^{er} degré des écoles publiques clermotoises sont scolarisés en fonction de leur adresse et les familles doivent se conformer à ce principe.

En ce qui concerne les modifications de périmètres, les créations de nouvelles rues ou les modifications de dénomination de voies, les écoles de secteurs doivent être déterminées. Ces modifications font l'objet de concertation avec les Directrices et Directeurs d'école.

COMPLEMENTS DELIBERATION DU 18 DECEMBRE 2018

La délibération du 18 décembre 2019 a consolidé les limites des secteurs scolaires avec les noms et numéros des rues s'y rapportant. Toutefois, certains compléments doivent être apportés :

- Petite rue des Liondards (N°Impair)
 - Rue Jean Baptiste Toury (N°Impair)
 - Rue Jean Baptiste Toury (du N°2 au N° 10 Pair)
 - Rue Robert Noel (du N° 8 au N° 26 Pair)
- => Ecole d'affectation : Edouard HERRIOT

Rue Adrien Mabrut, (N°Impair/N°Pair)

=> Ecoles d'affectation : Daniel FOUSSON (maternelle), MERCOEUR (élémentaire)

AJUSTEMENT DECOUPAGE DE LA RUE DE BOUYS

De plus, pour ce qui concerne la limite entre les écoles publiques Pierre et Marie CURIE et Jean ZAY, une anomalie a fait apparaître l'affectation de la totalité de la "rue de Bouys" à une seule école (Pierre et Marie CURIE).

Or, il paraît nécessaire d'effectuer un réajustement pour l'intégrer aux deux écoles concernées afin de faciliter l'organisation des familles.

Les nouvelles inscriptions sont concernées par le nouveau découpage

Rue concernée : "Rue de Bouys (Du N°1 au N°87 impair et du N°2 au N°68 pair)

=> Ecole d'affectation : Pierre et Marie CURIE

"Rue de Bouys (Du N°89 au N°9999 impair et du N°70 au N°9999 pair)

=> Ecole d'affectation : Jean ZAY

CREATION RUE DE PACANDA

Concernant le secteur scolaire de l'école George SAND, la création d'une nouvelle rue "Rue de Pacanda" ne modifie pas le périmètre scolaire.

Néanmoins, la livraison de 24 logements individuels situés rue du Cheval et Chemin de Fontbeloux a fait l'objet d'un certificat de numérotage pour le lotissement. Les numéros affectés à cette rue sont les suivants :

- du N°1 Rue de Pacanda au N°35 (impair)
- du N°2 Rue de Pacanda au N°12 (pair)

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les mises à jour des secteurs scolaires présentées en annexe du présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 JUIL. 2020**

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de la petite enfance,
de l'enfance et de la jeunesse

Cécile AUDET

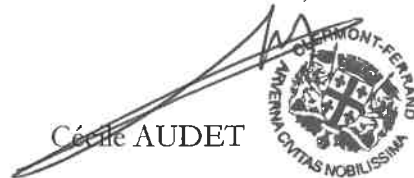


TABLEAU RECAPITULATIF
Voies et segments / Ecoles de rattachement

Voies	Segments	Côtés	Ecoles maternelles de secteur	Ecoles élémentaires de secteur
Petite rue des Liondards	Du 1 au 9999	Impair	Edouard HERRIOT	Edouard HERRIOT
Jean Baptiste Toury	Du 1 au 9999	Impair	Edouard HERRIOT	Edouard HERRIOT
Jean Baptiste Toury	Du 2 au 10	Pair	Edouard HERRIOT	Edouard HERRIOT
Robert Noel	Du 8 au 26	Pair	Edouard HERRIOT	Edouard HERRIOT
Adrien Mabrut	Du 2 au 9999	Impair/Pair	Daniel FOUSSON	MERCOEUR
Rue de Bouys	Du 1 au 87	Impair	Pierre et Marie CURIE	Pierre et Marie CURIE
Rue de Bouys	Du 2 au 68	Pair	Pierre et Marie CURIE	Pierre et Marie CURIE
Rue de Bouys	Du 89 au 9999	Impair	Jean ZAY	Jean ZAY
Rue de Bouys	Du 70 au 9999	Pair	Jean ZAY	Jean ZAY
Rue Pacanda	Du 1 au 35	Impair	George SAND	George SAND
Rue Pacanda	Du 2 au 12	Pair	George SAND	George SAND